
DEVAN REED :

La réunion est maintenant enregistrée.

Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous. Nous avons cet appel du CPWG, nous sommes le 18 août 2021 à 13 h UTC. Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, mais nous allons prendre en compte l'assiduité.

Nous avons reçu des excuses de Cheryl Langdon-Orr, d'Adrian Schmidt, de Bill Jouris.

Au niveau du personnel nous avons Heidi Ullrich et moi-même Devan Reed qui gère l'appel.

Nous avons l'interprétation en espagnol et en français. En espagnol Claudia et David et Jacques et Claire pour le français.

Veuillez bien indiquer votre nom avant de prendre la parole, veuillez également parler à un rythme raisonnable pour assurer une interprétation précise. Restez en mode sourdine lorsque vous ne prenez pas la parole. Merci.

Je vais maintenant donner la parole à Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Devan. Bienvenue à toutes et à tous pour cet appel CPWG. Nous n'avons pas beaucoup de choses à l'ordre du jour, mais nous avons une présentation. Nous allons commencer tout d'abord par ce que nous avons fait la semaine dernière. Nous passerons ensuite aux mises à jour des groupes de travail, nous allons parler des IGO, des droits curatifs, des politiques de transfert. Nous allons parler également des

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

données d'enregistrement des gTLD sur lesquels nous aurons une présentation. Et nous parlerons des noms de domaine internationalisés. Il s'agit donc des mises à jour des groupes de travail.

Ensuite nous aurons une mise à jour concernant les mises à jour concernant les politiques avec Evin Erdogan et Jonathan Zuck, nous parlerons de ce pipeline des politiques donc. Et je vous rappelle qu'il va y avoir un nouveau type de commentaires publics.

Donc si vous voulez rajouter quelque chose à l'ordre du jour c'est le moment.

Je crois que Christopher a levé la main.

CHRISTOPHER WILKINSON : Olivier et Jonathan, j'ai envoyé une liste, un courriel il y a environ une demi-heure, je voulais mettre à l'ordre du jour la question de comment ALAC va répondre au nombre de plus en plus important de pressions sur le conseil d'administration de l'ICANN pour avancer avec les procédures ultérieures – SubPro – le rapport SubPro sans référence avec les réserves et avis et commentaires que le conseil d'administration a reçus ? Donc je suis très mal à l'aise avec cela. C'est un silence que j'entends.

On n'a pas entendu parler du conseil d'administration de l'ALAC, les avis de l'ALAC sur le nouveau programme gTLD ont été soumis, traduits, mais je crois que... Je ne veux pas nommer qui que ce soit, mais il semble qu'on n'entend pas du tout parler de cela, on ne parle des avis et des opinions de SSAC et de l'ALAC.

Donc je parle de la commission en tant que telle. La manière dont ALAC doit répondre à ce type de situation, de lobbying, où on ignore tout simplement les avis des SO et des AC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci beaucoup Christopher. On va mettre cela à l'ordre du jour, en fin de séance. Ce n'est pas une mise à jour de groupe de travail, on va le mettre en fin de séance et on va en parler.

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, moi j'aimerais qu'on en parle maintenant, parce que je ne pense pas que je vais être en mesure de rester pendant tout l'appel.

C'est quelque chose qui ne va pas prendre beaucoup de temps. C'est quelque chose qui me préoccupe beaucoup. Il faut qu'ALAC confirme exactement comment ils vont répondre à cette situation.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : C'est difficile, c'est que nous avons à 13h30 un PDP sur les IDN et si on parle de cela maintenant on pourrait le faire rapidement, mais moi j'ai peur que cela prenne beaucoup de temps et qu'on n'ait pas le temps d'avoir les mises à jour sur le PDP IDN.

Jonathan, vous voulez dire quelque chose ?

C'est un article [Circle Idea] dont on parle.

JONATHAN ZUCK :

Moi je pense que c'est important pour l'ICANN au niveau de la politique. Je crois que l'ALAC doit vraiment faire quelque chose. La question qui se pose c'est : est-ce que le CPWG est le bon forum ?

On a, en effet, parlé des procédures ultérieures, on a eu des points de vue, il y a eu des points qui ont été approuvés par l'ALAC. Donc gérer le lobbying qui se passe, les pressions et groupes de pression, je ne sais pas si c'est au CPWG qu'il faut le faire. Il y aura bientôt une réunion de l'ALAC.

Moi je crois que ce qu'on pourrait dire ici c'est qu'il faut absolument que ce soit à l'ordre du jour de l'appel de l'ALAC qui arrive bientôt.

Le conseil d'administration vraiment a donné une indication, c'est que cela va prendre du temps avant qu'il y ait une réaction. Donc je ne pense pas que ces activités de pression vont faire la différence.

Mais je pense que l'ALAC, en effet, doit réagir et travailler un petit peu à la priorisation de ces points.

Je ne sais pas si ces activités de lobbying auront un résultat ou pas, mais en tout cas je suis tout à fait d'accord, c'est quelque chose qui doit être abordé à la réunion de l'ALAC.

CHRISTOPHER WILKINSON :

C'est une question de protocole qui se pose. Les membres individuels comme moi, est-ce qu'on a le droit de suivre ces réunions de l'ALAC ?

JONATHAN ZUCK : Oui, je pense que ce sont des réunions publiques. Vous n'aurez peut-être pas le droit de parler, de vous exprimer, mais vous pouvez suivre en tout cas la réunion. Et le personnel qui est là va mettre cela à l'ordre du jour.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Vous n'aurez aucun problème pour intervenir.

JONATHAN ZUCK : On va mettre cela à l'ordre du jour de la réunion de l'ALAC et nous avons fait notre travail de développement des politiques et en effet nous devons revenir sur ce point.

Donc merci beaucoup Christopher d'avoir soulevé ce point.

CHRISTOPHER WILKINSON : Donc je vais donc dans ce cas répondre à l'article de Go Daddy et effectuer un commentaire et utiliser ces remarques, comme cela a déjà été le cas pour un représentant de SSAC qui a attaqué la position de Go Daddy, et bien je vais faire un rappel personnellement, que le conseil d'administration a reçu des avis de l'ALAC qui incluent un lien aux textes de l'ALAC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Christopher. Donc si vous êtes un petit peu intrigué, il y a un lien dans le chat à cet article sur Go Daddy.

Donc je ne vois pas d'autres mains levées, donc nous allons adopter l'agenda tel que vous l'avez à l'écran et nous allons donc pouvoir passer

aux actions qui ont été prises lors de la réunion de la semaine dernière. Je pense que tout a été effectué. Pas grand-chose à dire. Est-ce que quelqu'un a un commentaire sur les mesures ?

C'est une nouvelle main Christopher ?

CHRISTOPHER WILKINSON : J'essaye de la retirer. Voilà.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien. Donc pas de commentaires sur les mesures de prises la semaine dernière, nous pouvons poursuivre et nous sommes donc arrivés à la mise à jour des groupes de travail. Vous l'avez entendu tout à l'heure au niveau des noms de domaine internationalisés, le PDP commence dans 15 minutes. Donc on va donner la parole à nos collègues, Satish Babu et Lianna Galstyan et Abdulkarim Oloyede seront les représentants auprès de ce groupe, de cet EPDP sur les noms de domaine internationalisés.

Sebastien Bachollet vous avez la main levée ?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Désolé de prendre la parole de cette manière, mais en tant que membre de NomCom, c'est lié avec ce PDP et le président de ce groupe va devenir membre du conseil d'administration et je pense que nos représentants – je sais qu'ils sont conscients de cela – vont donc avoir besoin de trouver un nouveau président pour cet EPDP puisque cette personne va devenir membre du conseil d'administration. Je pense qu'il

faut effectuer cette recherche très rapidement pour trouver ce nouveau responsable de cet EPDP. C'est de Edmund Chung dont on parle.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, c'est vrai, c'est dommage, ça aurait été un très bon président pour cet EPDP, Sébastien, mais il fera un travail excellent au conseil d'administration. Absolument, c'est une perte pour l'EPDP, mais c'est un gain très notable pour notre conseil d'administration.

Satish Babu, allez-y.

SATISH BABU: Merci Olivier. Je vais prendre la parole pendant 2 minutes, ensuite nous aurons une mise à jour.

La dernière réunion, la semaine dernière, nous avons fait une introduction, il y a eu un vice-président qui était présent, donc il y avait deux volontaires, un de la GNSO et un de la ccNSO. Et nous avons les conditions pour ce vice-président est que le candidat ne doit pas être un membre mais un participant. Et la réunion a commencé avec la révision de la charte et nous avons décrété que la zone racine doit être le seul cas et il y a des contraintes au niveau des premiers niveaux et deuxièmes niveaux. La charte est divisée de A à G, donc définitions de A à G. A est pour la définition, l'utilisation et ensuite il y a G pour premier et deuxième niveau, des accords sur les procédures, et le dernier G concerne les processus et les directives pour la mission de ce groupe.

Ce qui va être utilisé est que la GNSO va devoir faire une révision ensuite.

Ensuite nous avons discuté des méthodes de travail pour parvenir au consensus. On va utiliser un système de consensus des méthodes utilisées en général pour le consensus.

Et le dernier point était sur le plan de travail. On a une approche de premier niveau sur la charte, on va travailler avec les SO et AC et les réunions se feront de manière hebdomadaire. Et comme on l'a dit, Edmund devra peut-être nous quitter, donc nous allons voir aujourd'hui ce qui va se passer pour le président dans le futur.

Je m'arrête ici et mon collègue va continuer.

Merci Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Satish. J'attends de voir si quelqu'un d'autre veut prendre la parole et compléter ce que Satish vient de dire. Bien, donc je donne la parole aux participants. Est-ce qu'il y a des... Ha je vois qu'Abdelkarim veut prendre la parole.

ABDULKARIM OLOYEDE: Merci beaucoup. Je crois que Satish a tout dit. Donc je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Abdulkarim. Je vois aussi que Lianna est sur cet appel, elle dit qu'elle n'a rien à ajouter. Donc bonne chance pour cette deuxième réunion.

Petite question : il va y avoir une rotation sur cet appel ou cet horaire de 13 h 30 UTC va être utilisé toutes les semaines ?

SATISH BABU : Nous avons eu un Doodle sur ce point, et en général on était d'accord sur cet horaire. Il y a une personne qui était contre, mais comme 3 personnes sur 4 étaient d'accord pour cet horaire, je pense que c'est celui-là qui sera appliqué.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bien, nous verrons cela. Mais je vais essayer de vous placer au début de l'appel. Si nous n'avons pas une manière idéale de vous permettre d'avoir votre réunion de l'EPDP et ensuite notre appel. En tout cas sinon vous pouvez nous envoyer tout cela par email, les commentaires et faire un petit débriefing par email.

Bien, je ne vois pas d'autres mains levées pour poser des questions ou commenter sur ce thème. Donc nous revenons à notre ordre du jour. Et le prochain est le processus d'élaboration de politique sur le transfert et nous allons maintenant donner la parole à Daniel Nanghaka. Daniel, allez-y vous avez la parole.

DANIEL NANGHAKA : Merci beaucoup Olivier. Bien, je vais vous parler du processus d'élaboration de politique sur la révision de politique de transfert. Et je vais vous parler de la position concernant le bureau d'enregistrement sortant et le résultat et le [FOA].

Donc nous avons maintenant l'obligation d'utiliser ce [FOA] et nous avons exprimé notre position concernant cela, ce qui a donné lieu à des questions que nous allons approfondir. Et les membres politiques du CPWG vont faire un rapport toutes les semaines, comme cela a toujours été fait. Et nous faisons cela pour éviter que des décisions soient prises sans tenir compte de votre opinion.

Donc nous allons continuer à délibérer sur la question du [FOA] sortant, de savoir pourquoi c'est obligatoire et pourquoi ce [FOA] doit exister.

Donc nous avons dit que le titulaire de nom de domaine, si le titulaire de nom de domaine n'a pas commencé le transfert, à ce moment-là, la notification du [FOA] doit être au niveau pour ajouter de la sécurité. Donc, concernant les différents commentaires qui ont été faits concernant ce [FOA] nous avons regardé le chat, mais il n'y a pas eu de décision qui a été prise. Donc à la fin de l'appel nous avons dû donner des raisons pour lesquelles il y avait différentes positions pour et contre ce [FOA] et nous allons continuer à délibérer lors de la prochaine réunion.

Mais je dirais que la position d'At-Large se base sur certaines considérations solides. Et lors de la prochaine réunion nous allons continuer à travailler là-dessus et à exprimer ces opinions.

Voilà, je vous remercie et je vous redonne la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup pour cette mise à jour, Daniel. Je donne la parole aux participants, voir si quelqu'un d'autre a quelque chose à ajouter, un

commentaire à faire ou une question à poser sur cette question du [FOA].

Je ne vois pas d'autres mains levées, bien, donc je vous remercie. Nous avons eu une discussion approfondie lors de l'appel précédent, donc je pense que c'est bien que l'on tienne compte de la perspective d'ALAC et d'At-Large. Et j'espère que l'on continuera à faire preuve d'un tel intérêt dans le futur.

Et je crois que nous allons pouvoir passer maintenant au prochain point de l'ordre du jour, à savoir la piste de travail des droits curatifs des OIG. Nous avons la piste de travail consacrée aux organismes intergouvernementaux. Je donne la parole à Yrjo.

YRJO LANSIPURO :

Merci Olivier. Comme vous vous en souviendrez probablement, il y a une semaine nous avons fait une présentation très complète avec Justine sur ce thème et nous avons présenté des diapositives. Les diapositives ont été ajoutées à l'ordre du jour. Et je recommande à tous ceux qui n'étaient pas là la semaine dernière de les regarder en profondeur.

Donc il n'y a pas eu de réunion lundi dernier, donc il n'y a pas de rapport à faire concernant la dernière réunion.

Nous sommes actuellement en train de travailler. Le personnel de l'ICANN a rédigé une version préliminaire pour ce rapport initial qui a été envoyée aux membres ce matin et qui sera discutée lors de notre prochaine réunion, lundi prochain.

Donc lors de la prochaine réunion du CPWG, j'aurai davantage de détails concernant tout cela à vous fournir. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yrjo, c'était une rapide mise à jour. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions maintenant ?

Bien, je ne vois pas de main levée, parfait. Nous sommes en train d'avancer assez rapidement. Et nous allons maintenant passer au point suivant qui est le processus d'élaboration de politique accéléré, c'est l'EPDP original. Et Hadia Elminiawi et Alan Greenberg sont les représentants d'ALAC pour cette question. Donc nous allons parler des spécifications temporaires pour les données d'enregistrement des gTLD et nous donnons la parole à Hadia.

Hadia, allez-y, vous avez la parole.

HADIA ELMINIAWI : Merci beaucoup Olivier. Si nous pouvons mettre ma présentation sur l'écran ? Merci.

Bien, je serai brève. Nous verrons ensuite, si vous voulez poser des questions. Nous en sommes aux discussions sur le point 2A de la phase de l'EPDP. Donc nous présenterons cela au conseil au début du mois prochain.

Prochaine diapositive.

Donc l'ordre du jour, ici nous avons discuté des bénéfices pour avoir des éléments de données standardisées. Nous sommes aussi en train de

réviser le rapport final préliminaire et nous avons présenté le calendrier actuel pour la phase 2A de l'EPDP.

Alors les éléments des données standardisées, les questions qui ont été posées concernaient les bénéfices que l'on obtiendrait si on avait un élément commun qui serait utilisé pour les cas où on aurait un enregistrement concernant une personne physique ou morale qu'un bureau d'enregistrement peut utiliser s'il décide de différencier entre des données d'enregistrement d'une personne physique ou morale et comment est-ce qu'une organisation peut utiliser ces éléments, quels seraient les avantages pour les titulaires de nom de domaine, pour les parties contractantes. Est-ce qu'il y a des manières alternatives d'atteindre cet objectif et que l'équipe de l'EPDP pourrait considérer.

Donc les réponses que l'on a obtenues, on a discuté longuement de tout cela, on a parlé des avantages à plusieurs reprises. Mais je dirais qu'il semblerait que, comme il existe un besoin qui n'est pas vraiment clair, on peut toujours reposer cette question concernant les avantages.

Donc un des avantages que nous avons suggéré et qui existait et dont nous avons parlé pendant nos délibérations et pendant l'appel de la semaine dernière est : les niveaux de sécurité différenciés en fonction de la nature des données. Et nous voyons que cela répond à la question de : quels sont les avantages pour les titulaires de noms de domaine parce que cela sera un avantage pour les titulaires de noms de domaine. Et cet élément, donc, peut les aider à fournir des informations qui seront des valeurs ajoutées. Et, en fonction de ces informations, on pourra trouver des niveaux de sécurité appropriés pour protéger les différents types d'informations personnelles. Et, dans le futur, cela pourra être

accompagné par d'autres informations de façon à parvenir à des niveaux de sécurité différenciés.

Donc voilà, c'est quelque chose que l'on a...

[Coupure son]

... Les titulaires de registre et les bureaux d'enregistrement vont étiqueter et déployer les données d'enregistrement. C'est aussi un point important, si les parties contractantes décident de différencier et d'utiliser leurs propres méthodes.

Parce que ce n'est pas seulement le fait de diffuser ou d'indiquer ces données mais aussi c'est d'avoir ces différents éléments. On pourrait se mettre d'accord par exemple pour que les valeurs assignées aux différents éléments soient : physique, moral, non spécifié ou même, pas de possibilité de répondre. Donc on pourrait avoir trois ou 4 types de valeurs. Et, si cela est possible d'être, si cela peut être appliqué dans tous les bureaux d'enregistrement, à ce moment-là ces informations seront divulguées et on recevra des éléments de données identifiés.

Mais s'il n'y a pas d'accord concernant ces éléments, ces points communs, à ce moment-là, la réponse pourra varier entre une partie contractante et l'autre.

Donc cela pourra créer plus de cohérence concernant le traitement des données dans le cadre du secteur pour les bureaux d'enregistrement, les registres. Évidemment, les registres peuvent dire : nous ne voulons pas de ces données. Très bien, ils n'ont pas à les indiquer, mais la possibilité d'avoir les transferts est importante.

Passons à la diapo suivante... Celle avant. Très bien, merci.

Donc les éléments de données standardisées. Donc si on a un système automatique de divulgation, cet élément peut donc être tout à fait utile. Ça c'est dans le cadre du RGPD. Donc ça c'est des points avantageux, selon nous.

Mais est-ce que l'on peut penser à d'autres points avantageux que l'on pourrait apporter ? Je ne peux pas passer en revue toute la diapo, on pourra penser à des points positifs à rajouter.

Donc la recommandation numéro 3 concernant ces éléments RDAP et la manière dont cela peut être standardisé, ces éléments données, pour utiliser plus de cohérence.

Personnellement, nous pensons qu'on peut utiliser ces éléments de données standardisées.

Également, on a parlé de l'utilisation des éléments de données qui existent déjà dans RDAP. Il y a eu des débats à ce sujet. On a souvent posé la question de comment mettre cela en œuvre.

Donc une nouvelle fois, c'est une option de mise en œuvre qui existe avec RDAP.

Donc il y a eu un libellé de proposé par le groupe RSG, donc dans le cadre de la mise en œuvre du SSAD. Donc un élément de données standardisé pourrait être identifié qui indiquerait le type de personne, naturel ou physique, et s'il s'agit d'une personne juridique, le type de données qui sont concernées, données personnelles ou non personnelles, il pourrait ensuite de la part des bureaux d'enregistrement

avoir une distinction entre personnes morales et physiques. Nous pourrions soutenir ce libellé et nous pourrions rajouter quelques points. On dirait : dans un soutien du système SSAD et on rajouterait à la fin du libellé : ainsi que d'autres outils de divulgation similaire. Donc on rajouterait ce point en fin de paragraphe.

Donc vous pouvez réfléchir et nous dire ce que vous en pensez pour faciliter la révision des demandes de divulgation dans le cadre de SSAD. Vous aurez un petit peu de temps, je vous donne un petit peu de temps pour réfléchir à cela.

Nous passons à la diapositive suivante.

Recommandation numéro 4 pour recommander des conseils et des avis. L'équipe de l'EPDP recommande que les parties contractantes qui choisissent de différencier selon le type de personne peuvent suivre les directives. Donc en anglais on utilise le terme « Should » et on a pensé à utiliser le terme « must » qui deviendrait donc une obligation. Devraient à doivent.

Donc, une nouvelle recommandation : l'équipe de l'EPDP recommande qu'ICANN Org et les parties contractantes collaborent pour traduire ces directives en code de conduite, en rapport avec l'article 4 du RGPD et qui serait soumis à l'EPDP pour sa considération et son analyse pour transformer ce code de conduite avant que le code de conduite soit finalisé.

Nous pensons donc à utiliser le bureau de protection afférent et cela nous permettrait donc de suivre beaucoup plus les directives.

Donc vous avez ce bureau au niveau européen pour la protection des données qui permet d'établir un ensemble de règles. Il s'agit plus ou moins de l'application du RGPD.

Donc nous soutenons cela, et ça c'est le résultat d'une conversation avec médiation. Nous pensons que la collaboration pour traduire ces directives en code de conduite pourrait convenir aux parties contractantes et à ICANN Org, donc je pense que c'est quelque chose auquel il faut réfléchir.

Diapo suivante s'il vous plait.

Toujours sur ce rapport final provisoire, recommandation numéro 5. Recommandation que les parties contractantes choisissent de publier des adresses courriel basées sur le bureau d'enregistrement ou sur les données d'enregistrement dans le RDDS accessible publiquement pour s'assurer de mécanismes de sauvegarde pour les données en rapport avec les directives pertinentes et les techniques d'anonymisation fournies par les autorités de protection des données ainsi que les directives juridiques qui sont en annexe de cette recommandation.

Donc, ça n'a pas été soutenu, très peu de soutien à ce niveau. Vous pouvez voir que ça ne dit pas grand-chose. Ça demande en fait plus de directives juridiques et ça revient, si vous voulez, aux autorités.

Donc le groupe a fait une suggestion, ce qui était fourni par [Bird&Bird] et qui n'a pas été toujours inclus ici, c'est un résumé éventuel, notre résumé qui reflète les suppositions importantes et les notes de mise en garde fournies plus tard dans cette réponse sont comme suit, et vous l'avez sur le diagramme. Donc ça pourrait être utile je pense de réfléchir

à cela en plus des recommandations, d'avoir ce tableau. Ce tableau est tout à fait utile. Il nous montre qu'on a peut de risque ou un risque moyen, le risque le plus bas, si vous avez un contact d'email basé sur les données d'enregistrement, et c'est un risque peut-être plus élevé lorsque le contact courriel est basé sur le bureau d'enregistrement, avec soit une publication sur le web ou une divulgation automatique.

Donc vous voyez qu'on va le point le plus bas à un point médiant en ce qui concerne les risques.

Donc voilà ce que je voulais dire sur ce transparent. Je vous remercie de votre attention, je suis prête à répondre à vos questions. Mais là nous avons à l'écran le calendrier de cette phase 2A de l'EPDP. Ça devrait terminer à la fin du mois. Nous voyons la fin du mois. En septembre, le conseil devrait recevoir le rapport final. Et donc ensuite on arrive à novembre, décembre, la période de commentaires publics, l'analyse du conseil d'administration par la suite au début de l'année 2022 ou peut-être en décembre 2021.

Donc, à la base, voilà où nous en sommes concernant cette phase 2A de l'EPDP. Je vous remercie de votre attention une nouvelle fois, et je suis prête à répondre à vos questions. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia pour cette présentation. Jonathan, vous voulez prendre la parole ?

JONATHAN ZUCK : Merci Hadia de cette présentation. Je vais prendre un peu de recul par rapport à cela. Est-ce que vous pensez qu'on va atteindre un consensus avant la phase 2A ou bien c'est un rapport un peu fracturé que nous allons obtenir ? Un petit peu comme pour les phases précédentes ?

HADIA ELMINIAWI : Alors, en ce qui concerne les éléments standardisés je pense qu'on peut tomber d'accord, on peut arriver à un consensus et, en rapport avec les directives, et bien je crois que cela va être transféré en code de conduite, donner lieu à un code de conduite. Et je pense qu'on peut arriver à un consensus sur un code de conduite également.

En ce qui concerne la recommandation numéro 1 et la recommandation 17, je pense qu'elles ne seront que peu altérées. Cela nous indique que les bureaux d'enregistrement et les registres peuvent différencier, mais ne sont pas obligés de le faire. Je pense qu'on va arriver à un consensus là-dessus, parce que ce qui est proposé maintenant c'est qu'il n'y a pas de changement de proposé pour la recommandation numéro 17, mais je pense qu'on n'est pas arrivé véritablement à une conclusion, donc nous ne savons pas exactement si cette recommandation va être modifiée ou pas.

Donc je ne pense pas qu'on va arriver à un consensus là-dessus, mais qui sait, peut-être qu'on va pouvoir y arriver.

En ce qui concerne la recommandation numéro 2, donc ICANN Org suit de très près ces développements. Je pense qu'il est possible d'atteindre un consensus sur la numéro 2 parce qu'il y a une nouvelle note sur les textes législatifs et il y a l'éventualité d'avoir un nouvel EPDP à ce sujet.

Donc sur le rapport tout entier, je ne sais pas si on pourra avoir un consensus entier, mais il y aura un certain consensus sur certaines parties du rapport.

JONATHAN ZUCK : Donc vous vous attendez à un rapport minoritaire avec expression de point de vue minoritaire ?

HADIA ELMINIAWI : Oui, tout à fait. Je ne suis pas sûre, mais je pense que oui, il y a une forte probabilité de cela. Il y aura une déclaration minoritaire, je le pense.

JONATHAN ZUCK : Ha, je vois. Oui, ça m'inquiète de plus en plus. On demande au conseil d'administration de prendre beaucoup de décisions alors que les décisions devraient provenir de la communauté. En tant que communauté, je crois que nous devrions garder plus de pouvoir au sein de l'ICANN. Et il me semble que constamment on abdique et on demande au conseil d'administration de statuer et de décider. Nous allons avoir un nouveau conseil d'administration qui va arriver d'ici peu et on va mettre cela sur leurs genoux, véritablement, et cela va être problématique pour ce conseil d'administration de prendre tant de décisions.

HADIA ELMINIAWI : Je crois que vous avez raison. Et on n'a plus ces réunions présentiellees. Donc cela se passait durant ces réunions présentiellees, ces prises de décision. Et la situation est fort différente, il y a une question de

confiance qui se pose et on ne sait plus vraiment ce que pensent les autres parties et quelles sont vos intentions véritablement ? On ne sait plus les intentions des autres parties. Et peut-être qu'il y a des intentions, mais on ne les comprend pas bien, et ça, ça va être problématique à l'avenir.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Hadia. Sébastien, vous avez le micro.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, merci. Je voulais juste essayer de mieux comprendre l'opinion de Jonathan. Parce que, quand vous dites que ce sont des nouveaux membres au conseil, mais pour le moment, on aura seulement 3 nouveaux membres du conseil, par rapport à 15. Donc ça aurait pu être 5 nouveaux membres, ce n'est que 3 nouveaux membres. Donc certains ont très bonne connaissance de l'ICANN, donc je ne considère pas cela comme un bon argument. On demande au conseil de s'en occuper. Et je pense, au contraire, que nous sommes dans une situation dans laquelle les SO essayent de prendre tout le pouvoir et nous sommes les représentants des utilisateurs finaux et donc nous n'avons pas d'autres solutions. Et je pense que c'est la bonne manière d'aborder les choses, nous devons faire comme ça.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Sébastien. Est-ce que quelqu'un veut répondre ?

Hadia, j'ai une question concernant la page 4, les données normalisées. Vous avez donné des questions concernant les avantages que l'on aurait en ayant des données communes concernant personnes physiques ou personnes morales, mais le point numéro 5 concernant les différentes mesures de divulgation en fonction de la nature des données, pour donc que ce soit un avantage pour les demandeurs légitimes.

Je dirais que le fait d'avoir différentes mesures de divulgation, si on vous demande de dire qu'une personne, par exemple une personne physique, est-ce que cela renforce la protection pour l'enregistrement des personnes physiques ? On aura moins de possibilités de dire que l'on est une personne physique une fois qu'on aura établi qu'il s'agissait d'une personne physique et les règles établies s'appliqueront. Et lorsqu'on demandera une divulgation on pourra toujours dire que cette personne n'est pas une personne physique. Est-ce que vous avez quelque chose à dire ?

HADIA ELMINIAMI :

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, c'est pour ça que la deuxième phrase dit : différentes mesures de divulgation seront un avantage pour les titulaires de nom de domaine, parce qu'ici il s'agit de la protection des titulaires de nom de domaine qui sont des personnes physiques.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Oui, donc cette étiquette de personne physique, personne morale, je crois qu'il faut reconnaître – comme beaucoup d'entre nous le font – qu'il y a certaines préoccupations concernant la différence entre une

personne physique et une personne morale. Et je crois que certains ont dit que toute cette question de faire une différence entre personne morale et physique va affaiblir la protection qu'une personne physique peut avoir. Et je crois qu'on pourrait dire le contraire...

[Coupure audio]

...

NON IDENTIFIÉ : Vous avez raison, c'est un bénéfice pour les titulaires de nom de domaine qui sont des personnes physiques puisqu'ils vont avoir la protection dont ils ont besoin.

Mais il y a quelque chose que je n'avais pas vraiment compris, mais je pense qu'un des groupes a dit : ha d'accord, vous voulez étiqueter des personnes physiques aussi. Je n'avais pas vraiment compris cela parce que si on étiquette, à ce moment-là pour une personne morale il faudra aussi étiqueter les personnes physiques. Je ne comprenais pas très bien ce que cela voulait dire, faire entrer dans des catégories ou étiqueter.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Sans montrer quiconque du doigt, j'essaye de comprendre et je pense que ce qui doit être identifié ici, c'est la personne physique, ou bien faire une différenciation entre les deux. Donc la personne morale sera traitée de manière différente. Il faudra divulguer les données et ce sera une divulgation plus rapide. Donc je crois que c'est une différence ici qui est importante et je crois qu'il va falloir travailler là-dessus.

Et je pense que ça fonctionnera comme ça si on ne va pas étiqueter la personne morale, à ce moment-là il faudra fournir des mesures

destinées aux personnes physiques ou aux personnes morales. Mais je pense que vous avez sûrement dû discuter de tout cela dans votre groupe de travail.

HADIA ELMINIAWI : Oui, tout à fait.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc par défaut, on va traiter directement les personnes comme des personnes physiques, parfait.

Je vois qu'il n'y a pas d'autres mains levées. Donc c'est une très bonne discussion qui a lieu. Je remercie Hadia pour cette mise à jour. Et si vous avez d'autres questions à poser à Hadia, vous pouvez le faire sur la liste de diffusion ou directement. Je crois que cela fonctionne bien.

Hadia, vous avez quelque chose à ajouter ?

HADIA ELMINIAWI : Non, merci beaucoup. J'attends vos suggestions et autres. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Et nous allons passer au point 4 de notre ordre du jour, la mise à jour des commentaires politiques avec Jonathan Zuck et Evin Erdodgu, donc je vous donne la parole.

EVIN ERDOGDU : Merci beaucoup. Ce sera assez bref aujourd'hui. Il y a eu deux déclarations ratifiées par ALAC : l'avis d'ALAC au conseil d'administration

de l'ICANN sur la phase 2 de l'EPDP. Il a été soumis la semaine dernière et nous attendons les prochaines étapes concernant l'avis du conseil, bientôt, et nous vous les fournirons dès que nous aurons ces commentaires.

Et ensuite il y a eu une demande sur les contributions sur les thèmes de la charte de révision des politiques de transfert, dont a parlé Daniel aujourd'hui.

Et puis il y a plusieurs procédures de commentaires publics à venir, 7 au mois de septembre, que nous allons commencer à travailler bientôt, nous allons avoir beaucoup de travail bientôt pour réviser toutes ces procédures de commentaire qui figurent sur l'ordre du jour.

Il y a 1 commentaire public qui est ouvert actuellement concernant les règles de génération d'étiquette de zone racine et, sinon, c'est tout.

Je donne maintenant la parole à Jonathan pour qu'il nous parle des autres activités récentes.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Evin. Je pense que ce que nous pouvons faire c'est commencer à discuter de ces périodes de commentaire avant qu'elles n'ouvrent, on peut donc ici demander qu'une action à suivre soit faite pour qu'on parle de ces questions et des problèmes posés par ces commentaires publics de façon à pouvoir les réviser de manière individuelle, pour voir un petit peu l'impact que cela peut avoir et les avantages et les inconvénients quant à la possibilité de faire un commentaire public.

Donc je demanderais peut-être à Evin d'organiser cela, si vous pouvez vous en occuper. Merci.

EVIN ERDOGDU :

Oui, bien sûr Jonathan, on va s'en occuper. Est-ce que vous voulez qu'il y ait un thème en particulier que l'on aborde, où l'on cherche des personnes qui pourraient nous faire des présentations ou autre ? Est-ce qu'il y a un thème en particulier que vous voulez traiter ?

Je crois que Jonathan ne m'entend pas. Olivier, je vois votre main, allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci Evin. Merci Jonathan d'avoir proposé que l'on commence à analyser un peu à l'avance ces procédures qui s'annoncent. Je sais qu'il y en a plusieurs qui portent sur les règles de génération d'étiquette de la zone racine et, en général, ALAC ne fait pas de commentaire sur ces questions de LGR. Donc je pense que pour les prochains commentaires on a l'écriture japonaise, l'écriture latine, le script [inaudible], donc ces trois scripts vont être abordés. Il y a aussi la rénovation de l'accord de registre et, de nouveau, ici, dans certains cas ALAC n'a pas fait de commentaires et dans d'autres cas il a fait des commentaires.

Donc je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire la liste des cas où on a fait des commentaires, mais ce serait bien de le voir.

Et à propos du PTI préliminaire et du plan opérationnel et du budget de l'exercice fiscal 2023 de l'IANNA, je pense que celui-ci peut être laissé à l'organisation qui s'en occupera.

Ensuite, pour ce qui est des recommandations concernant les droits curatifs des OIG, nous avons déjà un point dans notre réunion qui traite là-dessus, donc c'est bon.

Nous attendons donc la prochaine réunion. Je vous propose de travailler avec Evin pour proposer des présentations un peu à l'avance, pour qu'on sache de quoi il s'agit et pour qu'on puisse entrer en contact avec les personnes qui participent à cette période de commentaire public de façon à ce que notre communauté soit bien préparée pour continuer à travailler.

JONATHAN ZUCK :

Oui, très bien Olivier. Je vous remercie. Je crois que ce sera ce que nous allons faire. Nous allons voir quels sont les thèmes sur lesquels nous allons devoir travailler.

Ensuite il y a le DAAR. On a fait circuler une liste la semaine dernière, et nous allons – pareil – voir comment nous pouvons devenir un peu plus productifs sur ce thème du DAAR.

Merci Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci Jonathan. Nous allons passer aux divers, avec quelque chose qui est lié à la période de consultation, la période de commentaires publics.

Donc à partir de jeudi 21 août, nous entrons dans un nouveau système et peut-être qu'Evin a vérifié le type d'information qui seront maintenant dans la nouvelle période de consultation publique et le nouveau format. Est-ce c'est déjà prêt pour que tout cela soit

rapidement retranscrit dans notre ordre du jour et dans notre système de commentaires publics aussi ?

EVIN ERDOGDU :

Oui, c'est une réponse rapide, mais je dirais que oui, la procédure concernant la soumission va être relativement semblable à celle que nous avons actuellement et pour les avis ou les déclarations soumises à At-Large, avec la confirmation du président d'At-Large, d'ALAC, donc nous aurons un compte d'ALAC et d'At-Large pour les soumissions de commentaires publics et l'ordre du jour du CPWG sera mis à jour, bien sûr, pour être sûrs que nous avons un processus qui nous permet d'accéder à tout cela rapidement ;

N'oubliez pas écouter les enregistrements si vous n'avez pas pu participer à ces séminaires web.

Je crois que ça peut être un processus intéressant et que ce sera facile et simple.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup.

Je voulais demander si quelqu'un, sur cet appel, a déjà participé à ces séminaires web et s'il y a des questions que vous voudriez poser qui pourraient être liées à la façon dont nous travaillons. Est-ce qu'ils peuvent vous envoyer un email ou est-ce qu'ils peuvent l'exprimer sur cet appel, aujourd'hui, bien que ce ne soit pas le meilleur moment maintenant.

Oui, très bien, donc si quelqu'un a des préoccupations à ce sujet, sur ce nouveau format des commentaires publics, et bien n'hésitez pas à nous contacter, à nous envoyer un courriel et informez-vous également à ce sujet.

Très bien. Donc est-ce qu'il y a d'autres points à couvrir à ce niveau ? Je ne vois pas de mains de levées. Jonathan, vous avez quelque chose à rajouter ? Nous sommes à une demi-heure – c'est très nouveau, ça – nous avons encore une demi-heure possiblement.

JONATHAN ZUCK : Non, je ne vois rien de plus à rajouter. Je crois qu'en ce mois d'aout on va avoir un petit peu plus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Et bien merci à tous, merci à nos interprètes qui ont fait un excellent travail et merci donc au service de transcription également. Merci à toutes les personnes qui ont présenté aujourd'hui et débattu.

D'autres commentaires ? S'il vous plait, allez sur la liste de diffusion pour continuer à suivre les dialogues avec Hadia, à la suite de cette présentation.

Je vous souhaite une excellente journée et continuation.

Et nous avons une rotation maintenant pour la prochaine réunion du CPWG.

DEVAN REED : Oui, en effet, la réunion du CPWG aura lieu mercredi prochain, le 25 à 19 h UTC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Ça va très vite ce mois d'août. Merci beaucoup Devan. Merci à toutes et à tous. Nous aurons donc beaucoup d'information sur les commentaires publics lors de la réunion de l'ALAC également, ce sera tout à fait intéressant. Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite une excellente journée.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui et la semaine prochaine ce sera l'anniversaire de Jonathan, et c'est là où nous pourrons chanter.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci à toutes et à tous de vous être joint à cet appel, la réunion est terminée. Merci. Et l'enregistrement est terminé également.

Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]